



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Mardi 30 juin 2020 à 15h30
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **mardi 30 juin 2020 à 15h30** salle Artemisia à La Gacilly (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine et de Redon Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Pouvoirs :

M. Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté donne pouvoir à Pascal HERVÉ
M. Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté donne pouvoir à David MOIZAN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Vanessa LEFEBVRE, Vallons de Haute Bretagne Communauté
et

Services EPTB Vilaine :

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du Mardi 30 Juin 2020 à 15h30 Salle Artemisia à La Gacilly (56)

3.1 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES Avancement des études concernant les unités GEMA Est et Ouest Vilaine Amont (calendrier)

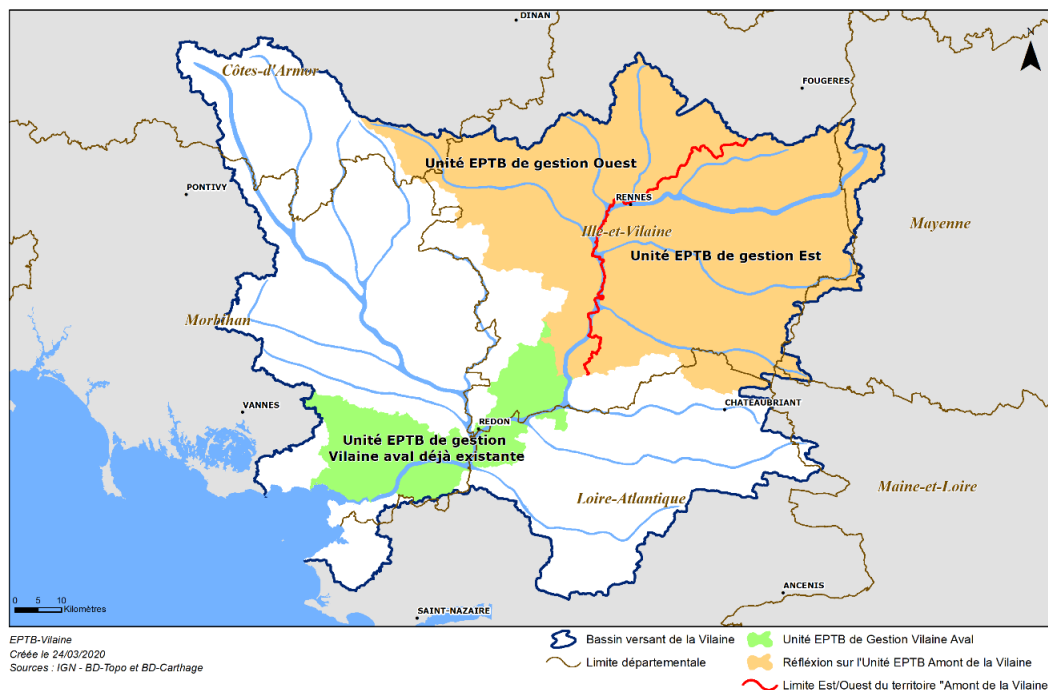
Le travail sur l'organisation territoriale de la GEMA est complexe car nous avons à réaliser l'intégration des 5 équipes des Syndicats des bassins Amont de la Vilaine (Syndicat mixte du bassin versant du Meu ; Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume ; Syndicat des rivières de la Vilaine Amont ; Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche ; Syndicat mixte du bassin du Semnon).

Concrètement, cela veut dire l'intégration de 25 agents qui sont employés par ces Syndicats, ils sont répartis comme suit (*données à ajuster dans la mission R.H.*) :

- > 5 coordinatrices/animatrices
- > 14 techniciens(nes) rivières, animateurs(trices) agricole et/ou bocage
- > 1 apprenti « rivière »
- > 5 secrétaires comptables (dont certaines mutualisées avec des communes)

Ils sont aujourd'hui déployés dans 5 implantations situées sur un territoire de 4 200 km² (soit presque 5 fois celui de Vilaine Aval, presque 2 fois celui du Grand Bassin de l'Oust). Voir la carte ci-après :

Bassin versant de la Vilaine et Unités de Gestion



La répartition future des équipes est à réfléchir pour une présence de terrain, des contacts avec les élus référents et une efficacité des agents sur les territoires.

Il a été décidé de créer deux unités Est/Ouest mais les EPCI ont également souhaité fortement un lien et des objectifs communs sur ces deux unités qui sont de plus un peu déséquilibrées en taille avec certains EPCI présents sur les deux territoires.

Surface et population des EPCI des unités Ouest et Est adhérentes à l'EPTB

	Surface	%	Population	%
Unité Ouest	1 603	41.6 %	317 632	42.4 %
Unité Est	2 250	58.4 %	430 764	57.6 %
Ensemble	3 853	100.0 %	748 396	100.0 %

De plus les enjeux ne sont pas homogènes, ce qui implique plus de travaux à l'Est. Le programme de mesures à réaliser, pour atteindre le bon état pour 21% des masses d'eau en 2027, se décompose à environ 5 M€/an pour l'Ouest et 10 M€/an pour l'Est. Sur la partie amont du bassin, les masses d'eau sont quasiment toutes en mauvais état. Les aménagements urbains et les techniques agricoles ont impacté fortement les habitats. Cela amène à programmer 15 M€ sur l'ensemble de la zone alors que l'on est aujourd'hui à peine à 7 M€ avec les Syndicats actuels et une extrapolation sur les zones vierges. L'efficacité de la mise en œuvre de ce niveau d'ambition est conditionnée d'une part par l'acceptation des usagers des actions qui leur sont proposées, mais également par l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur.

Cela veut dire que le reste à charge pour tous les EPCI concernés serait de l'ordre de 4,5 M€ par an (avec un taux hypothétique de 70% de financements). Certains devraient faire des efforts financiers énormes (X5 ou X10) si Rennes Métropole n'intervenait pas massivement en amenant la solidarité avec son poids de population. Sur ces 4,5 M€, RM pourrait ainsi apporter une part importante de financements si on mettait en place la gouvernance et l'ambition qui feraient consensus à tous les EPCI.

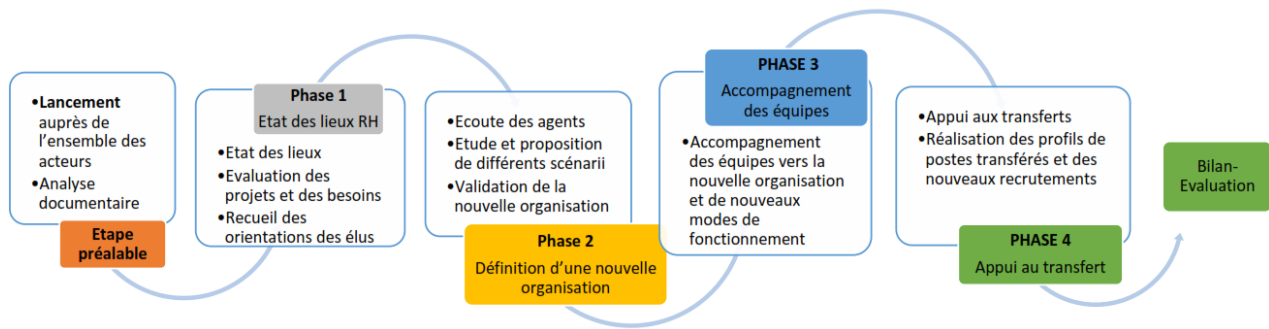
Il reste à mettre en œuvre la solidarité entre l'Est et l'Ouest ce qui induit des modes de financement commun aux deux unités. Néanmoins, celles-ci doivent rester indépendantes, chacune disposant d'un VP exécutif, d'une équipe dédiée et de la proximité de terrain.

Pour garantir l'efficacité du dispositif et le lien avec l'EPTB, l'administration des unités pourrait être mutualisée entre elles et avec les services du pôle administratif du siège.

Une étude a démarré mi-juin pour répondre à cette partie d'organisation opérationnelle. Elle consistera à :

- Réaliser un état des lieux des effectifs, des statuts, des compétences des personnels des opérateurs de bassins à transférer
- Travailler avec les équipes de l'EPTB et des syndicats de bassin à la construction d'une organisation cohérente grâce à un organigramme formalisé
- Accompagner l'EPTB à la définition de la nouvelle organisation : évaluation de ses nouveaux besoins en termes d'effectifs et de compétences y compris dans ses fonctions supports et techniques
- Clarifier avec les agents la répartition des missions, les modalités de fonctionnement et d'articulation pour aboutir à des profils de poste comprenant les grandes missions des agents transférés.
- Offrir un espace d'écoute et de dialogue aux agents tout au long de la démarche en les associant et les informant tout au long du processus de transfert.
- Participer à l'intégration des équipes et à la construction d'un cadre commun notamment par la mise en commun des règles de fonctionnement et des pratiques RH de l'EPTB et des syndicats de bassin.
- Sécuriser juridiquement les procédures de transfert de personnel.

L'étude se fera en plusieurs phases qui nécessiteront un COPIL restreint composé d'élus des EPCI et de l'EPTB :



Les enjeux de cette étude seront de répondre aux questions d'organisation afin d'atteindre le niveau d'ambition souhaitée par les EPCI, de besoins de proximité et d'efficacité. Cela implique de trouver avec les agents concernés, le dimensionnement des équipes, les mutualisations techniques et administratives y compris avec le siège de l'EPTB. Cela conditionne directement les implantations qui pourraient être positionnées certainement sur 4 ou 5 sites compte-tenu de l'importance du territoire.

Pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre un budget de 15 M€, il faudra muscler les équipes (au moins 20%) ce qui amènerait des unités de 12-15 agents. Il faudra certainement un site principal par unité et des antennes géographiques de 2 ou 3 agents pour assurer la proximité.

Pour optimiser les ressources administratives des deux unités, un site pourrait être mutualisé avec l'équipe gestionnaire des barrages Vilaine Amont/Prévention des Inondations et héberger ponctuellement les agents du siège en réunion sur Rennes. La création de deux unités GEMA impliquera également une présence importante de la Direction de l'EPTB notamment dans la phase de la création et la mise en œuvre de ces unités.

L'organisation et la localisation des équipes est un sujet important pour les agents concernés et les élus. Le schéma définitif devra être travaillé en concertation avec les agents et le COPIL restreint constitué d'élus. Les grandes étapes de l'étude pourront être validées par le Comité territorial constitué lors de la réflexion menée en lien avec la Préfecture. Par ailleurs, le protocole de transfert et son annexe financière devra être construit parallèlement, afin de donner globalement tous les éléments nécessaires à la décision des EPCI.

Deux études complémentaires doivent également être lancées pour accompagner ce changement :

- une étude juridique à débiter en juin/juillet pour l'établissement des protocoles. Pour amener des réponses à l'ensemble des établissements (EPTB/EPCI/Syndicats).
- une étude d'organisation du réseau informatique à débiter en septembre/octobre.

Les membres du Bureau de l'EPTB ont décidé lors de la séance du 19 juin de mettre en place un COPIL politique d'élus de l'EPTB dédié au suivi du projet de réorganisation des compétences GEMA et associées de l'amont de la Vilaine.

Lors de sa séance du 02 juin, ce COPIL composé de Madame De La Vergne (Vitré Communauté unité Est), Monsieur Hervé (Rennes Métropole, unités Est et Ouest), et Monsieur Ronsin (Montfort Communauté, unité Ouest) s'est accordé sur la nécessité de ne pas relâcher la dynamique engagée sur ce territoire et le souhait d'une mise en place des instances politiques des unités Est et Ouest au 01/01/21. Ainsi, il a été demandé aux services de l'EPTB de travailler dès à présent avec les Directeurs(trices) Généraux de l'amont de la Vilaine sur des outils d'aide à la décision pour les élus sur la gouvernance. Deux réunions, une par unité, sont prévues à cet effet fin juin/début juillet.

Par la suite, afin de poursuivre la dynamique, les élus de l'EPTB ont souhaité organiser une réunion le vendredi 24 juillet avec les nouveaux présidents des EPCI et les vice-présidents GEMAPI, ainsi

que les délégués EPTB, le matin sur l'unité Est et l'après-midi sur l'unité Ouest. L'objectif de ces réunions sera de présenter la réflexion en cours, l'état de nos masses d'eau, l'ambition à atteindre et les premiers scénarios de gouvernance.

Enfin, une conférence des Présidents pourrait avoir lieu fin septembre pour maintenir le lien entre les deux unités et fixer des objectifs cohérents sur l'ensemble du territoire.

Il est également mis en avant l'attention que doivent porter les EPCI à la désignation de leurs représentants au sein des Comités Syndicaux afin de faire le lien avec les futures instances politiques qui seront mises en place au sein des unités EPTB. En effet la gouvernance menée aujourd'hui au sein des Comités Syndicaux aura lieu demain au sein du Comité Territorial de l'unité dont la composition reste à construire ensemble.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- **poursuivre la démarche engagée en travaillant notamment, avec les acteurs du territoire, sur la définition des scénarios de gouvernance, de financement et d'organisation des équipes avec une échéance pour la mise en place des instances politiques des unités Est et Ouest au 01/01/21 ;**
- **mener les travaux complémentaires nécessaires à l'établissement des protocoles de transfert de la compétence GEMA ;**
- **et autorise le Président à engager les études complémentaires et signer les documents afférents.**

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY